

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 13 mai 2014 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Solange Masson	Présente
District 02	Nicole Couture	Présente
District 03	Karl Tremblay	Présent
District 04	François Rodrigue	Présent
District 05	René Jubinville	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 7	Absence: 0

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

La directrice générale par intérim, madame Martine Carrier, agit comme secrétaire.

Madame Nancy Marcoux, trésorière, assiste également.

Quatre (4) personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 8 avril 2014
5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
 - 5.3 Dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013
 - 5.4 Affectation au surplus non affecté
 - 5.5 Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2014
 - 5.6 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de comptes 2013
6. Rapports des comités
 - 6.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 avril 2014
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Remplacement du portable pour les travaux de prévention incendie
 - 8.2 Congrès des chefs en sécurité incendie du Québec – 16 au 20 mai



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014



No de résolution
ou annotation

- 8.3 Alarme incendie au Centre communautaire – mise aux normes
- 8.4 Autorisation de participer au « Mérite MMQ 2014 »
- 8.5 Appui au projet de gyrophare vert pour les pompiers volontaires
- 8.6 Sécurijour 2014
- 8.7 Entente avec Réseau Mobilité Plus pour la gestion des téléavertisseurs
- 8.8 Inspection annuelle des bonbonnes d'air
- 9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Diagnostic du réseau d'égout domestique par caméra
 - 9.2 Offre de service pour bouclage d'aqueduc – Développement du Hameau
 - 9.3 Résolution adoptant le règlement 2008-002.A de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook modifiant le règlement d'emprunt 2008-002 afin d'augmenter à 30 ans la période d'amortissement de l'emprunt.
 - 9.4 Achat de bacs d'ordures, de compost et de récupération
- 10. Travaux publics
 - 10.1 Fauchage et débroussaillage 2014
- 11. Loisirs, culture et communautaire
 - 11.1 Politique d'attribution de clés pour accès au Chalet des loisirs
 - 11.2 Autorisation de changement d'angle des lumières du Récré-O-Parc
 - 11.3 Café-rencontre des aînés – Budget
- 12. Environnement, urbanisme et développement
 - 12.1 Prolongement de la rue du Hameau – phase 2, étape 1
 - 12.2 Désignation d'une « Fourrière aux fins de l'application du Code de sécurité routière »
 - 12.3 Aménagement du Récré-O-Parc – Mandat de réalisation du plan directeur
- 13. Administration
 - 13.1 Autorisation d'augmentation de la valeur assurable temporaire de l'équipement du service de sécurité incendie
 - 13.2 23^e Classique de golf du Maire de la Ville de Coaticook
 - 13.3 ExpoVallée de la Coaticook – demande de commandite
 - 13.4 Approbation de la proposition de Camp de jour de la Ville de Coaticook
 - 13.5 Pacte rural 2014-2019 – Identification des planifications locales orientant le financement des projets locaux et choix du processus d'approbation
 - 13.6 Résolution autorisant le Syndicat de la copropriété Notre-Dame-des-Prés de Compton à signer l'acte de servitude affectant une partie du lot 1 802 065 du Cadastre du Québec
 - 13.7 Formation par PG Solutions inc. sur le traitement des droits de mutation
- 14. Ressources humaines
 - 14.1 Fin de la période de probation du pompier Timothy Cunnington
 - 14.2 Démission de deux pompiers volontaires
 - 14.3 Prolongement d'emploi de l'employé surnuméraire
 - 14.4 Réévaluation de la semaine de travail de la trésorière
- 15. Règlements

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014



No de résolution
ou annotation

- 15.1 Avis de motion, avec dispense de lecture, règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats no 2002-37
- 15.2 Mandat aux procureurs de la municipalité pour l'analyse du projet de règlement sur les PIIA
- 15.3 Avis de motion, avec dispense de lecture, règlement modifiant le règlement 2012-117 spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité de développement local (CDL)

16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 9 mai 2014

17. Parole aux conseillers

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen dépose une pétition de signataires demeurant sur le chemin Drouin et la rue Legrand. Les citoyens de ce secteur demandent à ce que le chemin Drouin, à partir de la route 147 jusqu'au pont, ainsi que la rue Legrand soient asphaltées. Il semblerait qu'une telle demande aurait été approuvée par l'ex-municipalité de Compton Station vers 1979.

M. le maire lui répond qu'un suivi à cette demande sera fait, soit une évaluation de distance ainsi que des coûts.

3. Adoption de l'ordre du jour

119-2014-05-13

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU

a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec l'ajout des points suivants :

16.1 Mandat au Service d'urbanisme de la MRC de Coaticook pour la préparation d'un projet de modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage selon les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

16.2 Suivi de la demande d'exclusion pour l'agrandissement du périmètre urbain auprès de la CPTAQ - mandat au Service d'aménagement de la MRC de Coaticook

b. de retirer les points suivants :

8.7 Entente avec Réseau Mobilité Plus pour la gestion des téléavertisseurs

9.4 Achat de bacs d'ordures, de compost et de récupération

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014



No de résolution
ou annotation

c. de garder ouvert l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 8 avril 2014

120-2014-05-13

Chaque membre du conseil ayant reçu le 2 mai 2014 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2014 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2014 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes

121-2014-05-13

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 28 mars 2014 jointe à la présente et d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement par chèque à qui de droit le cas échéant.

Annexe 1

En date du 30 avril 2014, des paiements ont été émis pour un total de : 427 526.81\$

Annexe 2

Salaires payés du 28 mars au 30 avril 2014	90 583.60\$
Dépenses remboursées aux employés	<u>1 195.73\$</u>

Salaires et cotisations employeur payés	89 387.87\$
---	-------------

Adoptée à l'unanimité

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Martine Carrier, directrice générale par intérim
- Éric Brus, contremaître des travaux publics
- Alain Beaulieu, responsable Service d'urbanisme et des réseaux
- Yvon Lapointe, directeur service de sécurité incendie

5.3 Dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014



No de résolution
ou annotation

Le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 est déposé.

5.4 Affectation au surplus non affecté

122-2014-05-13

Considérant que dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, le montant à recevoir était au montant de 78 182\$;

Considérant qu'une révision à la baisse du calcul de la subvention à recevoir par le MAMROT a modifié le montant à recevoir pour 76 063\$;

Considérant qu'il y a lieu de retirer la somme non perçue du surplus non affecté de la municipalité;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU d'autoriser l'appropriation d'un montant de 2 119\$ au surplus non affecté de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Dossier

5.5 Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2014

123-2014-05-13

Considérant que le déroulement du dernier exercice de vérification pour l'exercice financier 2013 s'est effectué à la satisfaction de la municipalité;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. que la firme Pellerin Potvin Gagnon soit désignée à titre de vérificateur externe de la municipalité pour l'exercice financier 2014 pour un montant de 11 525\$ plus les taxes applicables incluant le rapport sur la reddition des comptes pour le MTQ, et pour le programme TECQ ;
- b. que les deniers requis pour un montant approximatif de 800\$ soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « *Gestion financière et administrative* » alors qu'un montant de 10 725\$ soit puisé à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Gestion financière et administrative* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Pellerin Potvin Gagnon
Trésorerie
Dossier

**5.6 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local –
reddition de comptes 2013**

124-2014-05-13

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 460 095\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014



No de résolution
ou annotation

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Considérant qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson

IL EST RÉSOLU que le conseil de la municipalité de Compton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Ministère des Transports
Trésorerie
Travaux publics
Dossier

6. Rapports des comités

6.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 avril 2014

Le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 avril 2014 est déposé.

7. Rapport des activités des membres du conseil

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

8.1 Remplacement du portable pour les travaux de prévention incendie

125-2014-05-13

Considérant que le portable qu'utilise actuellement le préventionniste du service incendie présente des déficiences quant à la sauvegarde et la transmission des données;

Considérant que la mise à niveau et/ou réparation de ce portable représenterait un déboursé considérable sans toutefois avoir la garantie de fonctionnement performant;

Considérant la recommandation du Directeur du service incendie;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay

IL EST RÉSOLU

a. d'autoriser l'achat d'une tablette de marque Motion, modèle J3600 incluant la station d'accueil pour chargement ainsi que la préparation complète, chez

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014



No de résolution
ou annotation

PC-Expert de Coaticook pour un montant total de 2 529.97\$ plus les taxes applicables;

- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 « immobilisations »;

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Service incendie
Dossier

8.2 Congrès des chefs en sécurité incendie du Québec – 16 au 20 mai

126-2014-05-13

Considérant la tenue du Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui doit se tenir à Montréal du 16 au 20 mai prochain;

Considérant que le chef du service incendie ainsi que son adjoint souhaitent participer à ce congrès;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le chef du service incendie et son adjoint à participer au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec à Montréal du 16 au 20 mai prochain;
- b. que les deniers requis, soit un total pour l'inscription de 1 025\$ plus les taxes soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « sécurité incendie » attendu que les frais de 255\$ plus les taxes sont remboursés à la municipalité;
- c. que les deniers requis, soit un total pour l'hébergement de 1 666\$ taxes incluses, plus les frais de stationnement, de repas et de déplacement soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « sécurité incendie »;

Adoptée à l'unanimité

c.c. Service de Sécurité incendie
Trésorerie

8.3 Alarme incendie au Centre communautaire – mise aux normes

127-2014-05-13

Considérant l'inspection du système de protection incendie par Sisco sécurité inc. au Centre communautaire;

Considérant que des anomalies doivent être corrigées;

Considérant l'offre de service déposée par Sisco sécurité inc. et le service de sécurité incendie;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014



No de résolution
ou annotation

- a. de confier la correction des notes 1 et 11 qui figure au rapport d'inspection qui consiste à l'installation d'un détecteur thermique et ses accessoires à Sisco sécurité inc. pour un montant total de 640\$ plus les taxes applicables;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « *Centre communautaire* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Service incendie
Trésorerie
Dossier

8.4 Autorisation de participer au « Mérite MMQ 2014 »

128-2014-05-13

Considérant le concours « Mérite MMQ » qui consiste à présenter une initiative de gestion de risques qui a contribué à réduire les sinistres graves ou répétés couverts par la MMQ;

Considérant l'intérêt du Service de sécurité incendie à participer à ce concours;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU d'autoriser le Service de sécurité incendie de Compton à s'inscrire au concours « Mérite MMQ ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Service incendie

8.5 Appui au projet de gyrophare vert pour les pompiers volontaires

129-2014-05-13

Considérant qu'il est souhaitable de diminuer le temps de réponse des services d'urgence, notamment dans les municipalités qui n'ont pas de pompiers permanents;

Considérant qu'un gyrophare vert permettrait d'identifier rapidement les intervenants en situation d'urgence et les rendrait plus visibles à longue portée, spécialement le soir et la nuit;

Considérant qu'ailleurs au Canada, plusieurs provinces, dont l'Ontario, permettent déjà aux pompiers volontaires de se servir de ce type de gyrophare;

Considérant qu'un regroupement milite afin de permettre l'utilisation d'un gyrophare vert au Québec dans les situations d'urgence et qu'il entend poursuivre ses représentations jusqu'à ce qu'il obtienne gain de cause;

Considérant qu'une pétition de 2 775 signatures en appui au projet sera bientôt déposée à l'Assemblée nationale par la députée de Gatineau, madame Stéphanie Vallée;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer le regroupement dans ses revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgence;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue



No de résolution
ou annotation

APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Compton appuie le regroupement dans ses revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares dans les situations d'urgence.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Guy Hardy, Député de Saint-François
Mme Lise Thériault, ministre de la Sécurité publique
Service de sécurité incendie
Dossier

8.6 Sécurijour 2014

130-2014-05-13

Considérant la tenue de l'activité de prévention « Sécurijour » le 30 mai 2014 au Verger Ferland de Compton et regroupant plusieurs ateliers axés sur la prévention en divers milieux;

Considérant la popularité et l'intérêt suscités par cette activité auprès des jeunes des 4^e, 5^e et 6^e années du primaire;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser un appui financier au montant de 1 600\$ à l'organisation « Sécurijour »;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « *sécurité incendie* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Service incendie
Trésorerie

8.7 Entente avec Réseau Mobilité Plus pour la gestion des téléavertisseurs

Ce point est reporté à une séance ultérieure

8.8 Inspection annuelle des bonbonnes d'air

131-2014-05-13

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la vérification des bonbonnes d'air du Service de protection contre l'incendie selon les normes;

Considérant l'offre de services de Centre d'extincteur SL;

Considérant la recommandation du directeur du Service incendie;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014



No de résolution
ou annotation

- a. de confier l'inspection, la réparation si nécessaire et le remplissage des bonbonnes d'air à la firme « Centre d'extincteur SL », le tout pour un montant approximatif de 977.50\$ plus les taxes applicables;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « Sécurité incendie »

Adoptée à l'unanimité

cc. : Service de Sécurité incendie
Trésorerie

9. Hygiène du milieu

9.1 Diagnostic du réseau d'égout domestique par caméra

132-2014-05-13

Considérant la fonte de neige et des pluies du printemps, il a été enregistré des débits très élevés à l'entrée de l'usine de traitement des eaux usées, ce qui a provoqué plusieurs débordements;

Considérant que deux secteurs problématiques ont été localisés dont celui du poste du Hameau et celui du chemin de La Station;

Considérant qu'il y a lieu de localiser les infiltrations d'eau illicite sur les deux segments ci-haut mentionnés par le passage de la caméra;

Considérant la recommandation du responsable des réseaux;

Considérant l'offre de service de R.B. Inspection du 25 avril 2014;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. de confier le mandat à la firme R.B. Inspection afin de procéder au passage de la caméra dans deux secteurs du réseau d'égout aux endroits déterminés par le responsable des réseaux pour un montant maximum de 1 000\$ plus les taxes applicables;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « Réseaux d'égout ».

Adoptée à l'unanimité

cc : R.B. Inspection
Urbanisme et réseaux
Trésorerie

9.2 Offre de service pour bouclage d'aqueduc – Développement du Hameau

133-2014-05-13

Considérant les travaux de prolongement de la rue du Hameau par le promoteur 9074-0226 Québec Inc. dans le cadre de la phase 2 du développement résidentiel ;

Considérant que le bouclage du réseau d'aqueduc dans ce secteur est souhaité afin de maintenir une qualité d'eau potable et une meilleure pression d'eau et que la

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014



No de résolution
ou annotation

municipalité peut saisir l'opportunité de prolonger les services qui seront déjà sur place lors des travaux de la phase 2;

Considérant l'offre de service de la firme Avizo Experts-Conseils et la recommandation du responsable des réseaux;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. de mandater la firme Avizo Experts-Conseils pour la réalisation des plans et devis, la demande d'autorisation au MDDEP, les études environnementales et la coordination avec l'ingénieur de la MRC lors des travaux, pour un montant d'honoraires forfaitaires de 5 400\$ plus les taxes applicables tel que décrit à l'offre de service en date du 29 avril 2014 – Révision 1;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « Réseau de distribution de l'eau »

Adoptée à l'unanimité

cc : Avizo Experts-Conseils
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

9.3 Résolution adoptant le règlement 2008-002.A de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook modifiant le règlement d'emprunt 2008-002 afin d'augmenter à 30 ans la période d'amortissement de l'emprunt.

134-2014-05-13

Considérant que la Régie a adopté le règlement 2008-002 relatif au financement de l'implantation de deux cellules du lieu d'enfouissement technique, lequel a été approuvé par chacune des municipalités participantes;

Considérant que la Régie convient de la nécessité d'augmenter la période d'amortissement de l'emprunt du règlement 2008-002 afin d'augmenter à 30 ans la période d'amortissement de cet emprunt;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU d'approuver l'adoption du règlement 2008-002.A de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook modifiant le règlement d'emprunt 2008-002 afin d'augmenter à 30 ans la période d'amortissement de l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

cc : Régie
Dossier

9.4 Achat de bacs d'ordures, de compost et de récupération

Ce point est reporté à une séance ultérieure

10. Travaux publics

10.1 Fauchage et débroussaillage 2014

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014



No de résolution
ou annotation

135-2014-05-13

Considérant la nécessité de prévoir le fauchage et le débroussaillage de plusieurs sections des abords des chemins municipaux dans le cadre des travaux d'entretien d'été 2014;

Considérant que deux soumissions ont été demandées;

Considérant la recommandation du contremaître des travaux publics de la municipalité;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Jubinville

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser les travaux de fauchage de bords de chemins au tarif de 80\$ de l'heure pour environ 60 heures totalisant une dépense approximative de 4 800\$ plus les taxes applicables à l'entreprise « Travaux Légers Enr. » de Compton;
- b. d'autoriser les travaux de débroussaillage de bordures de chemins au tarif de 120\$ de l'heure pour environ 160 heures totalisant une dépense approximative de 18 000\$ plus les taxes applicables aux Entreprises Claude Montminy;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « *voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux Légers Enr.
Entreprises Claude Montminy
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

11. Loisirs, culture et communautaire

11.1 Politique d'attribution de clés pour accès au Chalet des loisirs

136-2014-05-13

Considérant que des activités sportives sont prévues se tenir bientôt au Récré-O-Parc;

Considérant que l'accès au Chalet doit être possible lors de la tenue des activités pour raisons de sécurité, d'accès aux lumières et aux toilettes;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson

IL EST RÉSOLU

- a. de confier, une clé aux responsables de ligues ou aux responsables d'activités ponctuelles organisées par les comités municipaux;
- b. si la clé est prêtée par le responsable, il doit indiquer sur un registre le nom de la personne à qui est prêtée la clé, le motif ainsi que la date;
- c. qu'à la fin des activités de la ligue, la clé soit remise à la municipalité avec le registre de prêt, le cas échéant.



No de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux publics
Ligues ou organismes concernés
Trésorerie
Dossier

11.2 Autorisation de changement d'angle des lumières du Récré-O-Parc

137-2014-05-13

Considérant que certaines activités sportives se tiendront en soirée au Récré-O-Parc;

Considérant qu'actuellement, les lumières sont orientées surtout vers la patinoire et que des activités se tiendront ailleurs sur le terrain;

Considérant qu'il est nécessaire d'utiliser une nacelle suffisamment haute pour être en mesure d'accéder aux lumières;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la location d'une nacelle afin de réorienter les lumières du Récré-O-Parc pour que l'ensemble du terrain soit illuminé en soirée;
- b. que les deniers requis, soit une somme approximative de 500\$, soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « *Parcs et terrains de jeux* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux publics
Trésorerie

11.3 Café-Rencontre des aînés – Budget

138-2014-05-13

Considérant que l'activité d'un Café-Rencontre des aînés s'est avérée un grand succès en 2013;

Considérant que cette activité correspond au plan d'action de la politique familiale et des aînés de la municipalité;

Considérant la recommandation du Comité Famille/Aînés;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. que la trésorière soit autorisée à payer, sur présentation des pièces justificatives, un maximum de 1 000\$ incluant les taxes pour les dépenses requises devant servir au bon déroulement de l'activité;
- b. que la municipalité recevra les revenus liés aux frais d'inscription des participants correspondant approximativement à 50% des coûts du projet;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014



No de résolution
ou annotation

- c. d'autoriser la fourniture de la vaisselle compostable acquise par la municipalité;
- d. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « *Autres – activités récréatives* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Comité Familles/Aînés
Trésorerie

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Prolongement de la rue du Hameau – phase 2, étape 1

139-2014-05-13

Considérant que dans le cadre du règlement no 2005-61 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, le promoteur doit, conformément à l'article 11.1.1 déposer les renseignements identifiant son projet;

Considérant qu'un plan de lotissement avait déjà été déposé et approuvé à la phase 1 du projet de développement, car il respectait les normes du règlement de lotissement;

Considérant que les documents requis incluant l'offre de services professionnels de l'ingénieur ont été déposés;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. que le projet du promoteur, soit 9074-0226 Québec inc. représentée par M. Martin Massé, soit accepté tel que présenté;
- b. que le mandat à la firme d'ingénieurs Avizo experts-conseils, donné par le promoteur soit également accepté.

Adoptée à l'unanimité

cc : 9074-0226 Québec inc.
Service urbanisme
Dossier

12.2 Désignation d'une « Fourrière aux fins de l'application du Code de sécurité routière »

140-2014-05-13

Considérant que la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

Considérant que ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

Considérant que la municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014



No de résolution
ou annotation

Considérant qu'une telle résolution n'engage pas la municipalité à utiliser les services de Remorquage Lanciaux inc.;

Considérant que Remorquage Lanciaux inc. pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec, le corps de police municipale et Contrôle routier Québec (SAAQ);

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage no 2002-35 en vigueur dans la municipalité de Compton;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture

IL EST RÉSOLU

- a. que le conseil municipal désigne Remorquage Lanciaux inc., propriété de Dany Lanciaux à opérer une fourrière d'autos au 8280 route Louis-S.-St-Laurent, Compton (Québec) JOB 1LO et, de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la municipalité de Compton;
- b. que Remorquage Lanciaux inc. devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au *Guide de gestion des véhicules saisis* produit par la Société;
- c. que les installations de Remorquage Lanciaux inc. devront être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité;
- d. que la municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

Adoptée à l'unanimité

cc : Remorquage Lanciaux inc.
Service d'urbanisme
Dossier

12.3 Aménagement du Récré-O-Parc – Mandat de réalisation du plan directeur

141-2014-05-13

Considérant que dans le cadre du projet de réaménagement du Récré-O-Parc, un relevé topographique du site du Récré-O-Parc a été complété et qu'il y a lieu de procéder à l'étape suivante qui consiste à la réalisation d'un plan directeur d'aménagement sur lequel seront basés les divers travaux d'aménagement de terrain, de drainage, d'éclairage ainsi que les installations souhaitées;

Considérant que la préparation d'un plan directeur pourra permettre l'assise d'un développement planifié pour le site;

Considérant que deux soumissions ont été demandées;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay

IL EST RÉSOLU

- a. de confier le mandat de procéder à la réalisation d'un plan directeur d'aménagement du site du Récré-O-Parc à la firme d'ingénieurs Exp. qui comprend la coordination avec la municipalité, l'analyse et diagnostic du site, l'élaboration d'un concept d'aménagement, plan d'aménagement,

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014



No de résolution
ou annotation

proposition d'éléments de mobilier urbain et de plantation ainsi que l'évaluation budgétaire des coûts des travaux, ainsi que les étapes de travail plus amplement décrites à l'offre de service reçue le 28 février 2014;

- b. que le porteur de dossier désigné, afin d'assurer le suivi de ce projet, soit le responsable du service d'urbanisme, Alain Beaulieu;
- c. que les deniers requis, soit un montant de 5 950\$ plus les taxes applicables soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « *Parcs et terrains de jeux* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Exp.
Service d'urbanisme
Trésorerie
Dossier

13. Administration

13.1 Autorisation d'augmentation de la valeur assurable temporaire de l'équipement du service de sécurité incendie

142-2014-05-13

Considérant que la municipalité procède à une mise à jour de ses couvertures d'assurance pour ses bâtiments, bien divers, matériel roulant et équipements;

Considérant qu'il y lieu d'établir une valeur assurable temporaire pour les équipements incendie compte tenu qu'elle est nettement inférieure à celle déclarée actuellement;

Considérant la recommandation du Comité administratif;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU d'augmenter la valeur assurable des équipements incendie à 150 000\$ jusqu'à ce qu'un inventaire précis et conforme à la réalité soit fourni à l'assureur.

Adoptée à l'unanimité

cc : Conway Jacques, courtiers d'assurance
Trésorerie
Service incendie
Dossier

13.2 23^e Classique de golf du Maire de la Ville de Coaticook

143-2014-05-13

Considérant la tenue de la 23^{ième} édition de la « Classique de golf du maire de Coaticook » au soutien des activités culturelles et sportives;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la participation de monsieur le maire Bernard Vanasse, au tournoi « Classique de golf du maire de Coaticook » qui se tiendra le 11 juin



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014

2014 au club de golf de Coaticook, au coût de 150\$ plus les taxes si applicables;

- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « *Conseil* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

13.3 Expo Vallée de la Coaticook – demande de commandite

144-2014-05-13

Considérant la tenue de l'Expo Vallée de la Coaticook du 7 au 10 août 2014;

Considérant la demande de commandite reçue le 4 avril 2014;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Jubinville

IL EST RÉSOLU

- a. d'accorder une aide financière de 200\$ à l'organisation de l'Expo Vallée de la Coaticook en guise de contribution de la Municipalité de Compton au succès de l'Expo Vallée de la Coaticook ;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « *Autres- administration générale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Expo Vallée de la Coaticook
Trésorerie

13.4 Approbation de la proposition de Camp de jour de la Ville de Coaticook

145-2014-05-13

Considérant qu'une proposition de Camp de jour a été offerte par la Ville de Coaticook;

Considérant qu'après analyse, la municipalité souhaite offrir une deuxième option aux parents de Compton;

Considérant que la participation municipale se chiffre à 150\$ par enfant pour 7 semaines de fréquentation;

Considérant qu'une semaine supplémentaire est offerte dont le coût serait assumé par les parents;

Considérant que la participation municipale, conformément aux principes indiqués dans la politique familiale, sera augmentée légèrement afin de favoriser les familles ayant plusieurs enfants qui participeront au camp de jour et qui respecteront les autres principes;

Considérant que le paiement des réductions autorisées pour le 2^e enfant et les enfants supplémentaires d'une même famille sera versé aux parents par la municipalité à la fin des activités du camp de jour, sur présentation de preuve de paiement fournie par la Ville de Coaticook selon le principe suivant – **50\$ pour le 2^e enfant et 100\$ pour le 3^e enfant et les suivants;**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014



No de résolution
ou annotation

Considérant que le coût pour le service de garde doit être assumé par les parents;

Considérant que le transport sera entièrement aux frais des parents;

Considérant que la contribution de la municipalité sera faite directement à la Ville de Coaticook sur réception de la facturation;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accepter la proposition de la Ville de Coaticook en fonction des critères décrits ci-haut et du rapport présenté par la trésorière lequel est joint en annexe 1;
- b. d'accepter de contribuer à réduire les coûts pour les citoyens de Compton (dont la preuve aura été établie), dans la mesure et en fonction des principes établis au préambule de la présente, pour la participation des enfants de Compton aux activités normales du camp de jour de la Ville de Coaticook;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « *Activités récréatives – autres* »;
- d. que soient publiées dans la prochaine édition de l'Écho, et par le biais d'un feuillet transmis à l'école pour distribution aux élèves, les informations utiles aux parents concernant la tenue du camp de jour offert par la Ville de Coaticook pour l'été 2014;

Adoptée à l'unanimité

cc : Ville de Coaticook
Trésorerie
Dossier

13.5 Pacte rural 2014-2019 – Identification des planifications locales orientant le financement des projets locaux et choix du processus d'approbation

146-2014-05-13

Considérant la mise en place du nouveau Pacte rural 2014-2019 et les principes et orientations adoptés par la MRC de Coaticook;

Considérant qu'il y a lieu d'identifier quelles sont les planifications locales dans lesquelles les projets locaux doivent cadrer pour pouvoir obtenir du financement du Pacte rural;

Considérant qu'il y a lieu de choisir également le processus d'approbation pour les projets locaux qui seront retenus;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU

- a. que les projets locaux retenus devront cadrer avec les objectifs identifiés au plan de développement de la municipalité ou à la politique familiale et des aînés;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014



No de résolution
ou annotation

- b. que seul l'appui du conseil municipal sera nécessaire dans le processus d'approbation des projets locaux retenus;
- c. que le Comité de développement local aura un rôle consultatif dans l'analyse des projets locaux.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook
Comité de développement local
Trésorerie
Dossier

13.6 Résolution autorisant le Syndicat de la copropriété Notre-Dame-des-Prés de Compton à signer l'acte de servitude affectant une partie du lot 1 802 065 du Cadastre du Québec

147-2014-05-13

Considérant qu'un projet d'acte de servitude d'aqueduc, réelle et perpétuelle affectant une partie du lot UN MILLION HUIT CENT DEUX MILLE SOIXANTE-CINQ (1 802 065) du cadastre du Québec, ayant une superficie de 412.2 m² tel que montré au plan préparé par Daniel Parent, arpenteur-géomètre, le 4 décembre 2013 sous sa minute 6756, a été préparé par Me Luc Custeau, notaire et soumis à la présente séance du Conseil;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance dudit acte de servitude;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accepter à titre de copropriétaire le projet d'Acte de servitude réelle et perpétuelle tel que soumis;
- b. que le Syndicat de la Copropriété Notre-Dame-des-Prés de Compton signe ledit Acte de servitude;
- c. que le maire et le directeur général de la Municipalité de Compton, ou leurs remplaçants désignés, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

cc : Me Luc Custeau, notaire
Syndicat de copropriété
Service urbanisme
Dossier

13.7 Formation par PG Solutions inc. sur le traitement des droits de mutation

148-2014-05-13

Considérant la formation sur le traitement des droits de mutation offerte par PG Solutions inc. ce 13 mai 2014;

Considérant que la trésorière, Nancy Marcoux, souhaite se familiariser avec ce module;



No de résolution
ou annotation

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la dépense d'un montant de 150\$ plus taxes à PG Solutions inc.;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « *Gestion financière et administrative* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

14. Ressources humaines

14.1 Fin de la période de probation du pompier Timothy Cunnington

149-2014-05-13

Considérant la résolution du Conseil 336-2013-10-01 confirmant l'embauche de Timothy Cunnington comme pompier volontaire à l'essai pour une période de 6 mois au Service de sécurité incendie à compter du 11 décembre 2013;

Considérant qu'en date du 11 juin 2014, la période d'essai est complétée, et ce, à la satisfaction de son supérieur immédiat, soit le directeur du service incendie;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU de confirmer la permanence de Timothy Cunnington au poste de pompier volontaire au Service de sécurité incendie à compter du 11 juin 2014 et de lui verser la rémunération prévue au Recueil de gestion des Ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

cc : Service incendie
Trésorerie
Dossier (2)

14.2 Démission de deux pompiers volontaires

150-2014-05-13

Considérant que Monsieur Steeve Goulet a informé le Service de sécurité incendie qu'il démissionnait de son poste de pompier en date du 1^{er} mars 2014;

Considérant que Monsieur Denis Brouillard a informé le Service de sécurité incendie qu'il démissionnait de son poste de pompier en date du 26 avril 2014;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'accepter la démission de messieurs Steeve Goulet et de Denis Brouillard en tant que pompiers volontaires et de leur transmettre nos remerciements pour le travail accompli depuis leur embauche au sein de la brigade incendie de Compton.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Steeve Goulet
M. Denis Brouillard

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014



No de résolution
ou annotation

Service Incendie
Trésorerie
Dossier (2)

14.3 Prolongement d'emploi de l'employé surnuméraire

151-2014-05-13

Considérant le retour au travail de M. Michel Ruel au service des travaux publics en date du 5 mai;

Considérant que tel qu'établi lors de l'embauche de l'employé surnuméraire, M. Marc-Antoine Bélanger en remplacement de M. Michel Ruel, M. Bélanger devait être remercié de ses services au retour au travail de M. Ruel;

Considérant que malgré ce fait, un surplus de travail a été causé par le dégel tardif, les tâches résultant de la période du verglas et de divers travaux non prévus au calendrier;

Considérant que M. Bélanger est déjà familier avec la nature des travaux à exécuter;

Considérant la recommandation du Comité administratif;

Considérant la démission de M. Marc-Antoine Bélanger reçue en date du 13 mai pour être effective en date du 16 mai 2014;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le prolongement de la période d'emploi de M. Marc-Antoine Bélanger à titre d'employé surnuméraire jusqu'au 16 mai 2014;
- b. d'accepter la démission de M. Marc-Antoine Bélanger effective en date du 16 mai 2014.

Adoptée à l'unanimité

cc : Marc-Antoine Bélanger
Travaux publics
Trésorerie
Dossier (2)

14.4 Réévaluation de la semaine de travail de la trésorière

152-2014-05-13

Considérant qu'il était prévu de réévaluer la semaine de travail de la trésorière, tel que prévu à la résolution 089-2014-03-11, laquelle autorisait un ajustement temporaire de la semaine de travail à 40 heures/semaine;

Considérant que la situation s'est améliorée bien que non rétablie complètement;

Considérant la recommandation du comité administratif;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014



No de résolution
ou annotation

- a. que la semaine de travail de la trésorière soit rétablie à 35 heures/semaine;
- b. que les heures de dépassement soient rémunérées jusqu'à concurrence de 40 heures/semaine;
- c. que cet ajustement entre en vigueur à compter de la semaine du 20 au 26 avril 2014 jusqu'au retour en poste de M. Jacques Leblond;
- d. que le calcul prévu au cahier des ressources humaines pour les heures de dépassement se fera en fonction de 40 heures/semaine;
- e. que la présente remplace la résolution 089-2014-03-11.

Adoptée à l'unanimité

cc : Nancy Marcoux
Trésorerie
Dossier (2)

15. Règlements

15.1 Avis de motion, avec dispense de lecture, règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats no 2002-37

153-2014-05-13

Avis de motion, avec dispense de lecture, est donné par monsieur le conseiller Karl Tremblay à l'effet que sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil, le règlement intitulé «*Règlement numéro 2002-37-4.14 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2002-37* »

Le projet de règlement se lit comme suit :



PROJET

RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-37-4.14

Modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2002-37

Considérant que le conseil de la municipalité de Compton juge à propos de modifier son règlement sur les permis et certificats numéro 2002-37;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement sur les permis et certificats ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 13 mai 2014 ;

En conséquence,

Le conseil de la municipalité de Compton décrète, par ce règlement, ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.



No de résolution
ou annotation

Article 2

Le présent règlement est identifié par le numéro 2002-37-4.14 et sous le titre de «Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2002-37».

ARTICLE 3

Le chapitre 7 est remplacé par le suivant :

CHAPITRE 7: TARIFS D'HONORAIRES POUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

7.1 TARIF DES PERMIS

Les tarifs requis pour l'émission de tout permis ou certificat sont établis comme suit. Ces tarifs peuvent être modifiés par résolution du Conseil municipal sans qu'il soit nécessaire de modifier tout le présent règlement.

7.1.1 Permis de lotissement

Le tarif pour l'émission de tout permis de lotissement est établi à 20\$, plus 2\$ du lot faisant l'objet d'une opération cadastrale.

7.1.2 Permis de construction

7.1.2.1 Nouveau bâtiment

Le tarif pour l'émission des permis de construction est établi comme suit :

- Construction résidentielle : 75\$ par logement
- Construction autre que résidentielle :
 - o Commerciale : 100\$
 - o Agricole étable : 150\$
 - o Agricole : hangar, silo, etc. : 75\$
- Bâtiment complémentaire :
 - o Remise, piscine, gazebo, bain à remous, etc. : 20\$
 - o Garage détaché : 50\$

7.1.2.2 Agrandissement, modification et transformation d'un bâtiment

Le tarif pour l'émission de tout permis de construction pour l'agrandissement, la modification ou la transformation d'un bâtiment est de :

Rénovation, agrandissement ou transformation :

- Résidentiel :
 - moins de 10 000\$: 25\$
 - Plus de 10 000\$: 50\$
- Commercial :
 - moins de 10 000\$: 50\$
 - Plus de 10 000\$: 75\$
- Agricole :
 - moins de 10 000\$: 50\$
 - Plus de 10 000\$: 75\$

7.2 TARIF DES CERTIFICATS D'AUTORISATION

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014



No de résolution
ou annotation

Les tarifs pour l'émission des différents certificats d'autorisation sont établis au tableau 7.2.

Tableau 7.2 : Tarification des certificats

Certificat	Tarification
Le changement d'usage ou de destination d'un bâtiment principal ou d'un terrain	20.00\$
Les travaux effectués sur la rive des lacs et cours d'eau ou le littoral	20.00\$
L'implantation ou l'agrandissement d'une carrière ou d'une sablière	500.00\$
Le déplacement d'un bâtiment permanent de plus de 10 mètres carrés autre qu'une maison-mobile	20.00\$
Le déplacement d'une maison-mobile	20.00\$
La réparation d'un bâtiment permanent de plus de 10 mètres carrés	20.00\$
La démolition d'un bâtiment permanent de plus de 10 mètres carrés	20.00\$
L'implantation d'un usage ou d'une construction temporaire	20.00\$
La construction, l'installation, le déplacement et la modification de toute enseigne	20.00\$
La construction, l'installation, le déplacement et la modification de tout panneau-réclame	20.00\$
L'implantation ou la construction d'installations septiques	0.00\$
L'installation d'une piscine ou d'un accessoire	20.00\$
L'implantation d'un usage domestique	20.00\$
L'implantation ou la construction d'un dépôt de sel	20.00\$
Vente de garage	20.00\$
Accès public	20.00\$
Ouvrage de captage des eaux souterraines	0.00\$
Autres	20.00\$
Entreposage et épandage des matières	20.00\$

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

_____ Projet Bernard Vanasse Maire	_____ Projet Jacques Leblond Directeur général
---	---

15.2 Mandat aux procureurs de la municipalité pour l'analyse du projet de règlement sur les PIIA

154-2014-05-13

Considérant la volonté du Conseil d'adopter un projet de règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA);

Considérant qu'il s'agit d'un règlement à caractère discrétionnaire;

Considérant qu'il est pertinent de faire vérifier le contenu du projet de règlement quant à sa conformité ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. de mandater les procureurs de la municipalité pour vérifier le règlement afin d'assurer sa conformité à la Loi;



No de résolution
ou annotation

- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « *aménagement, urbanisme et zonage* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Monty Coulombe senc
Service d'urbanisme
Trésorerie
Dossier

15.3 Avis de motion, avec dispense de lecture, règlement modifiant le règlement 2012-117 spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité de développement local (CDL)

155-2014-05-13

Avis de motion, avec dispense de lecture, est donné par monsieur le conseiller René Jubinville à l'effet que sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil, le règlement intitulé « *Règlement numéro 2012-117-1.14 modifiant le règlement spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité de développement local* »

Le projet de règlement se lit comme suit :



PROJET

RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-117-1.14

Modifiant le règlement spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité de développement local

Considérant que le conseil a adopté un règlement spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité de Développement Local;

Considérant que le conseil désire adopter un règlement modificateur pour préciser le statut d'un citoyen admissible à siéger sur le Comité;

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné en date du 13 mai 2014 avec demande de dispense de lecture;

Considérant qu'un projet de règlement a été adressé aux membres du conseil préalablement et qu'ils déclarent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE

Le conseil de la municipalité de Compton décrète ce qui suit :

Article 1 Composition du Comité de Développement local

À l'article 2 du règlement 2012-117 la désignation parmi les citoyens est précisée comme suit :

- « *Huit (8) membres désignés parmi les citoyens de Compton ayant le statut de résident permanent et nommés par résolution du conseil* »

Article 2 Membres désignés (non-élus)

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014



No de résolution
ou annotation

À l'article 3.1 du règlement 2012-117, la deuxième phrase du 4^{ème} paragraphe est remplacée par celle-ci :

*« Dans le cas de démission, de perte **du statut de résident permanent**, de décès, d'absence répétée et non justifiée, de résiliation du mandat par résolution ou de tout autre motif pour lequel un membre désigné doit être remplacé, le remplaçant est nommé pour compléter le terme déjà commencé »*

Article 3 Membres du conseil (élus)

À l'article 3.2 du règlement 2012-117, le 4^{ème} paragraphe est remplacé par celui-ci :

*« Dans le cas de démission, de perte **du statut de résident permanent**, de décès, d'absence répétée et non justifiée, de résiliation du mandat par résolution ou de tout autre motif pour lequel un membre élu doit être remplacé, un remplaçant est nommé pour compléter le terme déjà commencé »*

Article 4 Maintien des autres dispositions

Toutes les dispositions du règlement 2012-117 non modifiées par le présent règlement demeurent en vigueur.

Article 5 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi

<u>Projet</u> Bernard Vanasse Maire	<u>Projet</u> Jacques Leblond Directeur général
---	---

16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 9 mai 2014

16.1 Mandat au Service d'urbanisme de la MRC de Coaticook pour la préparation d'un projet de modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage selon les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

156-2014-05-13

Considérant la demande de modification de zonage reçue en date du 3 avril 2014;

Considérant que la demande de modification tel que présentée ne respecte pas les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le plan d'urbanisme;

Considérant que les activités proposées s'insèrent dans l'usage industrie de faible contrainte;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme confirmée par sa résolution 001-2014-04-16;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014



No de résolution
ou annotation

- a. d'accepter la demande de modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage;
- b. de mandater le Service d'urbanisme de la MRC de Coaticook pour la préparation du projet de modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook
Service d'urbanisme
Dossier

16.2 Suivi de la demande d'exclusion dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement pour l'agrandissement du périmètre urbain auprès de la CPTAQ - mandat au Service d'aménagement de la MRC de Coaticook

157-2014-05-13

Considérant la réception du compte rendu et l'orientation préliminaire de la demande d'exclusion adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec reçu le 23 avril dernier;

Considérant que l'orientation préliminaire en date du 16 avril 2014 révèle que l'exclusion sur quatre des cinq sites faisant l'objet de la demande serait refusée;

Considérant qu'un délai de 30 jours de la date de l'orientation préliminaire nous est accordé afin de présenter des observations;

Considérant qu'il y a lieu de préciser plusieurs éléments sur l'argumentation de la CPTAQ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU de mandater le Service d'aménagement de la MRC de Coaticook de préparer un document argumentaire pour la révision de l'orientation préliminaire émise par la Commission en collaboration avec le Service d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook
Service d'urbanisme
Dossier

17. Parole aux conseillers

Monsieur le conseiller Mégré souhaite qu'une vérification soit faite auprès des travaux publics concernant la gestion du temps en rapport avec le balayage des rues avec le camion de la municipalité.

Monsieur le conseiller Rodrigue s'informe du suivi du parc du Hameau pour le nivellement et l'ensemencement.

Monsieur le conseiller Jubinville revient sur le point 8.1 compte tenu de son absence lors des discussions.

Madame la conseillère Couture informe le Conseil de la tenue du prochain Café-Rencontre des aînés prévue le 6 juin prochain et les invite à y participer. Elle donne

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014



No de résolution
ou annotation

également un suivi sur le projet d'acquisition de mobilier urbain dans le cadre du programme PIQM/MADA.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne s'informe sur la disposition des résidus du déchetage des branches.

Elle questionne également quant à la tenue d'une cueillette de gros rebuts ou non. Une décision à ce sujet n'a pas été encore arrêtée par le Conseil. De l'information quant à l'utilisation de la Ressourcerie a toutefois été publiée dans la prochaine édition de l'Écho.

19. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 21h20, clôture de la séance.

Bernard Vanasse
Maire

Martine Carrier
Directrice générale *par intérim*